

## Pour **Quantic Dream**, lutter contre le harcèlement, c'est **censurer le Défenseur des Droits**

Mardi 10 mai se tenait le procès en appel qui opposait Quantic Dream à l'employé qui découvrait qu'étaient diffusés au sein de l'entreprise des photomontages racistes, sexistes, homophobes, etc. Il faisait part de cette découverte à la direction et se trouvait poussé vers la sortie.

Par une pirouette juridique, l'entreprise a convaincu la cour de **renvoyer le dossier en Janvier 2023 devant le ministère public**.

Le **Défenseur des Droits** participait au procès et devait **prendre la parole** pour **exposer le harcèlement d'ambiance** au sein de l'entreprise ainsi que les **discriminations** subies par l'employé suite à son signalement. Pour éviter une nouvelle condamnation, Quantic Dream a déployé une stratégie osée : **empêcher le Défenseur des Droits de s'exprimer** en considérant que son intervention au procès relevait de **"l'abus de pouvoir"**.

Pour rappel, le Défenseur des Droits est la **plus haute administration française de lutte contre les discriminations**. **Exiger son silence en dit long sur la politique de cette entreprise** qui se prévaut pourtant d'être *"respectueuse, accueillante et solidaire"*.

Nous reconnaissons là une stratégie claire de la part de l'entreprise : maintenir les ex-employé-es sous **asphyxie financière** en multipliant des frais juridiques, tout en repoussant les échéances des procès, de manière que **les rendus ne puissent être utilisés d'une procédure à l'autre contre l'entreprise**.

Il y a quelques jours, nous apprenions que l'entreprise souhaitait **se pourvoir en cassation** pour le procès en appel qu'elle avait perdu en Octobre. Il s'agit, à nos yeux, de la même stratégie.

Ce renvoi en Janvier est, à nos yeux, un fiasco pour l'entreprise. Loin de faire taire le Défenseur des Droits, ce renvoi lui permettra d'être entendu par un collège de juges. **En jouant la montre, la direction de Quantic Dream ne fait que la publicité de sa propre défaite**.

Il y a plusieurs mois, des salarié-es ont mis en place une caisse de solidarité, pour palier aux difficultés financières causées par l'entreprise. Votre aide est précieuse et sera appréciée :

<https://www.lepotcommun.fr/pot/2vg0oskx>